

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 18 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit février à 9 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 février 2023.

Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 11 Pour:11 Contre:0

PRÉSENTS : BASTIDE Nathalie, BOULET Hervé, CHALMETON Hervé, DELMAS Jean, DEVAUD Thomas, PRADAL Marc, ROBERT Joseph, ROUQUET Colette, SOULIER Jean-Louis

ABSENTS:

ABSENTS représentés avec procuration: LAURAIRE Franck par ROUQUET Colette, MALIGE Damien par PRADAL Marc

Mr CHALMETON Hervé a été nommé secrétaire.

OBJET: Projet de traitement au chlore sur le village de l'Estivalet 2023_20

Madame la Maire,

PRESENTE aux membres du Conseil Municipal le projet de mise en place d'un traitement au chlore pour le village de l'Estivalet;

PRESENTE le devis réalisé par le SDEE avec deux solutions :

- solution 1 avec alimentation électrique : 6 760 € HT
- solution 2 avec panneaux solaires : 7 100 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de réaliser le projet de mise en place d'un traitement au chlore pour le village de l'Estivalet avec la solution n°2;

PREND ACTE du montant du projet de 7 100 € HT soit 8 520 TTC;

SOLLICITE toutes subventions susceptibles d'être obtenues pour la réalisation de ces travaux;

DONNE toute délégation à Madame la Maire pour mener ce projet à terme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**La Maire,
Colette ROUQUET.**

Rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le :
et publication ou notification le :

